

# Rapport de Gestion

## 1. Evolution des affaires, situation de la société, principaux risques et résultats

### 1.1. Contexte financier

L'année 2018 a été marquée par le retour de la volatilité sur l'ensemble des marchés avec des épisodes assez brutaux par moment, qui se sont accentués à partir du mois d'octobre. Les faits principaux constatés en 2018 sont :

- / l'écartement des primes de risque sur la dette italienne et sa contamination au secteur financier ;
- / le risque lié au Brexit ;
- / la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine qui aura impacté la croissance mondiale ;
- / la poursuite de la politique d'achat d'actifs de la BCE qui va tendre vers la normalisation en 2019 à la suite de la fin du QE (Quantitative Easing).

Tous ces facteurs ont influencé la croissance économique qui est restée décevante en Europe et qui a impacté les marchés actions. Ces derniers ont perdu plus de 14 % dont plus de 5 % sur le seul mois de décembre. Les investisseurs se sont réfugiés vers les actifs de qualité. Les taux souverains qui avaient connu un rebond en début d'année sont par la suite revenus à des niveaux proches de fin 2017. Le taux OLO à 10 ans est passé de 0,635 % au 31 décembre 2017 à 1,035 % en février 2018 pour terminer l'année à 0,776 %. Le taux allemand a évolué de 0,43 % au 31 décembre 2017 à 0,767 % en février 2018 pour terminer l'année à 0,242 %.

Les spreads de crédit se sont envolés durant cette année passant de 300 points de base (indice iTraxx X-Over 10 ans) à 430 points de base.

Tous ces ingrédients ont influencé la performance de nos portefeuilles d'actifs. Les spreads de crédit et les marchés actions (via notre exposition aux obligations convertibles) ont eu un impact négatif. Celui-ci a été compensé par notre exposition au risque souverain via la diminution des taux mais également grâce au risque italien qui a surperformé au mois de décembre (même si globalement la performance est négative en 2018).

### 1.2. Événements majeurs en 2018

Après le lancement du produit Perspective-Immo à la fin du mois de juin 2017, Integrale a lancé fin septembre 2018, en partenariat avec l'association de consommateurs Test-Achats, un deuxième produit en branche 23 multi-assets pour particuliers. Son nom est Integrale Perspective-Test Achats, par référence au fait que ce fonds investit majoritairement dans les indices boursiers mondiaux sur la base des recommandations des experts de la revue Test-Achats Invest.

L'encaissement de ce produit, qui est proche du million d'euros par mois, répond aux attentes malgré l'évolution négative des

indices boursiers mondiaux en cette fin d'année 2018. Sa valeur nette d'inventaire a chuté de 7 % au cours de ses 3 premiers mois d'existence. Une grande partie de cette chute a été récupérée au cours du mois de janvier 2019.

Avec 80 % de titres non cotés en bourse, Perspective-Immo a réalisé un rendement de 5,4 % en 2018, remplissant ainsi parfaitement son objectif de combiner un rendement supérieur à la branche 21 et une faible volatilité. Pour rappel, ce premier support est dédié entièrement à l'activité immobilière dans laquelle Integrale a acquis une très grande expérience depuis 40 ans, et qui a été primée en 2017 et 2018 par l'obtention du IPE Awards - Real Estate pour la Belgique et la France.

La branche 23 gagne également en pertinence et en importance dans les pensions complémentaires où nous recevons de plus en plus de demandes. Dans ce cadre, la flexibilité et le sur-mesure restent des atouts d'Integrale, qui offre une combinaison branche 21 / branche 23 en financement collectif adaptée au client, ainsi que la mise à disposition des fonds Perspective-Immo et Perspective-Test Achats en plus de tout autre support externe souhaité par le client.

Au niveau législatif, 2018 a continué dans la lancée des années précédentes avec de nouvelles législations destinées à protéger le consommateur, dont les plus importantes sont la législation sur la protection des données entrée en vigueur le 25 mai 2018 (appelée GDPR pour General Data Protection Regulation) et la transposition de la directive appelée « Portabilité » qui a nécessité le changement de nos conditions générales.

### 1.3. Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui répond à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

A la fin de l'exercice 2018, Integrale comptait 117 personnes physiques, soit 108,30 équivalents temps-plein.

Au niveau d'Integrale et de ses filiales belges, nous sommes passés de 139 à 151 personnes physiques entre fin 2017 et fin 2018. Les départements qui ont été renforcés sont : commercial, assurance, secrétariat, compliance, gestion des risques, comptabilité, CTI, RH, gestion mobilière, actuariat, immobilier.

### 1.4. Fonction de gestion des risques

Selon la circulaire NBB\_2016\_31, actualisée en septembre 2018, relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », la fonction de gestion des risques aide le conseil d'administration, le comité de direction et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques.

Le système de gestion des risques est un système comportant :

1. une stratégie de gestion des risques clairement définie, qui soit cohérente avec la stratégie globale de l'entreprise. Les objectifs et les principes fondamentaux de cette stratégie, les limites approuvées de tolérance au risque et la répartition

des responsabilités entre toutes les activités de l'entreprise sont consignés par écrit ;

2. une procédure clairement définie en ce qui concerne le processus de prise de décision ;
3. des politiques écrites qui définissent et catégorisent effectivement par type les risques importants auxquels l'entreprise est exposée, et en indiquent les limites approuvées de tolérance au risque.

Ces politiques mettent en œuvre la stratégie de l'entreprise en matière de risque, prévoient des mécanismes de contrôle et tiennent compte de la nature, de l'étendue et de l'horizon temporel des activités, ainsi que des risques qui y sont liés ;

4. des procédures et processus de reporting garantissant que les informations relatives aux risques importants auxquels l'entreprise est exposée et à l'efficacité du système de gestion des risques sont activement suivies et analysées et, si nécessaire, que les modifications appropriées sont apportées au système.

L'objectif final est d'identifier, évaluer, gérer et suivre les risques auxquels les entreprises d'assurance sont ou pourraient être exposées.

Le système de gestion des risques couvre les domaines suivants :

1. la souscription et le provisionnement ;
2. la gestion actif-passif (asset-liability management - ALM) ;
3. les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires ;
4. la gestion du risque de liquidité et de concentration ;
5. la gestion du risque opérationnel ;
6. la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

Dans le cadre de son système de gestion des risques, l'entreprise d'assurance procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » ou « ORSA »).

Cette évaluation porte au moins sur les éléments suivants :

1. le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique ainsi que des limites générales de la tolérance au risque et de la stratégie de l'entreprise, approuvées par le conseil d'administration et le comité de direction ;
2. le respect permanent des exigences de capital prévues et des exigences concernant les provisions techniques ;
3. la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, qu'il soit calculé à l'aide de la formule standard ou en recourant à un modèle interne, partiel ou intégral.

Dans l'ORSA, les deux plus grands risques identifiés sont :

- / Risque de hausse de spread : le risque d'une perte qui résulte d'une remontée des spreads et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.
- / Risque de baisse des taux d'intérêt : le risque d'une perte qui résulte d'une baisse des taux d'intérêt et de ne pas être en mesure de constituer assez de fonds propres pour faire face à la solvabilité de l'entreprise.

Il importe également que les risques soient correctement communiqués, que ce soit auprès de l'autorité prudentielle ou

auprès du grand public. Ce reporting est d'une part quantitatif (QRTs = Quantitative Reporting Template) et d'autre part qualitatif (RSR et SFCR).

Le Regular Supervisory Report (RSR) est à destination de la Banque Nationale de Belgique et le Solvency & Financial Capital Report (SFCR) est à destination du grand public.

L'objectif de ces rapports narratifs est de commenter les résultats chiffrés présentés dans les QRTs.

## 1.5. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2018

### 1.5.1. Évaluation des actifs

Le portefeuille d'actifs de placement s'élève à € 3.783 millions et présente une plus-value latente nette globale de € 186,6 millions, tel qu'indiqué dans l'annexe 3 « Valeur actuelle des placements » des comptes annuels.

#### Règles d'évaluation

Le conseil d'administration, et en particulier le comité d'audit, veillent à ce que les règles d'évaluation soient toujours adéquates, pertinentes, fiables et respectées, compte tenu de l'évolution des affaires et des marchés financiers.

#### Portefeuille Obligataire étatique

En date du 31 décembre 2018, le portefeuille obligataire étatique affiche une moins-value de € 50,1 millions. Telle que reprise dans l'annexe 23 des comptes annuels, cette moins-value est principalement expliquée par les obligations étatiques italiennes qui présentent un montant de moins-value de € 77,4 millions.

Cette situation est due à l'écartement des spreads italiens constaté à partir du mois de mai 2018. Nous sommes d'avis que ce niveau de spread ne reflète pas le risque à l'échéance : nous considérons en effet que le paiement des coupons et le remboursement au terme n'est pas incertain ou compromis. Nous avons par ailleurs constaté, au cours du dernier trimestre de l'exercice, une diminution de ce niveau.

#### Obligations Corporate

Les investissements dans ce type d'obligations affichent une plus-value latente de près de € 0,4 million.

#### Portefeuille EMTN indexé sur l'EuroStoxx50

De nombreux remboursements anticipés de nos produits EMTN indexés sur l'EuroStoxx50 ont été constatés au cours de l'année.

En 2012, le conseil d'administration a décidé d'un plan de désengagement relatif aux investissements en EMTN ainsi que de la constitution d'une provision liée aux couvertures mises en place. Au 31 décembre 2018 et selon l'échéancier défini en 2012 lors de sa constitution, cette provision a été totalement extournée. Le programme de remboursement défini en 2012 prendra fin en 2019.

Au 31 décembre 2018, un seul produit structuré (EMTN) pour un montant de 1 million reste présent au sein du portefeuille CertiFlex.

Les investissements dans les produits structurés présentent une plus-value latente de € 1,4 millions.

## Portefeuille Actions et autres titres à revenu variable

Au cours de l'exercice 2018, des investissements pour un montant de l'ordre de € 190,8 millions ont été réalisés dans des fonds communs de placement (fonds crédit, fonds de dette d'infrastructure, fonds d'obligations convertibles), distribuant pour la plupart des coupons annuels.

Au terme de l'exercice, cette partie du portefeuille présente des moins-values latentes pour un montant de € 14,6 millions, principalement liées à la valorisation des fonds d'obligations convertibles.

## Portefeuille Immobilier

Au cours de l'année 2018, Integrale a poursuivi ses investissements immobiliers en recherchant qualité et rendement attractif. Ceci a conduit à la constitution d'une filiale immobilière, dont il est question au point 5.4 du présent rapport.

Integrale octroie des leasings immobiliers et des prêts à ses filiales immobilières. Une plus-value latente est observée sur ces postes pour un montant de 249,6 millions.

### 1.5.2. Évaluation du passif

#### Capitaux propres

Au moment de la transformation en société anonyme en date du 30 septembre 2016, le capital souscrit d'Integrale s'élevait à € 164,062 millions dont un montant non appelé de € 30,0 millions.

En 2018, deux augmentations de capital ont été réalisées : la première, d'un montant de € 165,6 millions dont € 16,7 millions en nature et € 148,9 millions en numéraire, la deuxième, pour un montant de € 15,0 millions en numéraire. Ce qui porte le capital souscrit à € 344,7 millions.

## Provisions techniques

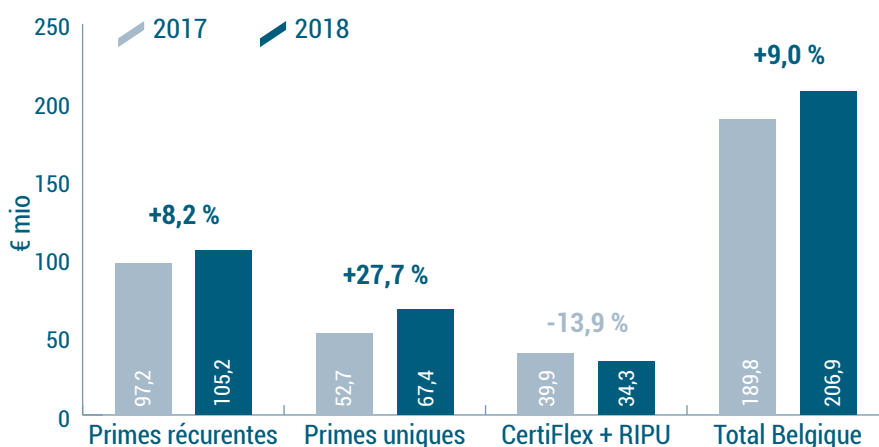
Les provisions techniques s'élèvent à € 3.380,6 millions dont un montant de € 3.144,7 millions relatif aux provisions techniques d'assurance vie en croissance de 3,7 % par rapport à fin 2017 et un montant de € 206,9 millions relatif au fonds de réserve.

En raison de la baisse persistante des taux d'intérêt sur les marchés financiers, le conseil d'administration a décidé à plusieurs reprises d'abaisser le taux technique garanti, à savoir un taux de 3,25 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005, un taux de 2,25 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, un taux de 1,60 % à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015 et un taux de 0,75 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'article 34 sexies §5, 1° de l'arrêté royal du 17 novembre 1994, tel que modifié au premier juin 2016, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances prévoit la constitution d'une provision complémentaire lorsque le taux d'intérêt garanti dépasse de plus de 0,10 % (10 points de base) le taux d'intérêt moyen sur les 5 dernières années des OLO à 10 ans (ci-après le « taux pivot »). Le taux pivot est déterminé à l'aide des taux de référence en fin du mois communiqués par la Banque nationale de Belgique pour le rendement des obligations linéaires. La valeur moyenne est calculée pour la période allant de décembre 2013 à novembre 2018 inclus. Ainsi, le taux pivot à appliquer au 31 décembre 2018 a été fixé à 0,74 % (cfr. circulaire NBB\_2018\_33). La provision constituée par le passé s'élève à € 229.427.031 (y compris CertiFlex). Integrale a été dispensée par la Banque nationale de Belgique de constituer la provision complémentaire relative à l'exercice 2018.

Conformément à l'article 15 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003, Integrale détient un fonds de réserve de la gestion «pension extra-légale». Au 31 décembre 2018, il s'élève à € 206.895.605 et est repris sous la rubrique C.VI Autres provisions techniques au passif du bilan. Notons que ce fonds est nettement supérieur au taux de 5 % des provisions d'assurance exigé dans cet Arrêté Royal.

### 1.5.3 Chiffre d'affaires

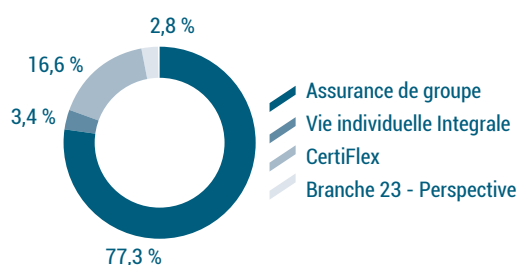


/ Le chiffre d'affaires de 2018 s'élève à € 206,9 millions contre € 189,8 millions en 2017, soit une augmentation de 9 %.

## Comparaison Encaissements 2018/2017

en millions d'€		2018	2017
<b>Assurance de groupe</b>	Salariés	89,8	83,2
	Indépendants	16,5	13,0
	Secteurs	32,6	26,8
	Prépensions	1,0	0,6
	Transfert de réserves & FF	19,9	10,7
<b>Sous-Total</b>		<b>159,9</b>	<b>134,4</b>
<b>Vie individuelle</b>	785 & 786 & Rentes	6,9	8,5
	CertiFlex	34,3	39,9
	Branche 21 Individuelle	41,3	48,4
	Perspective – Immo	3,4	7,0
	Perspective – Test Achats	2,3	0,0
	Branche 23 Individuelle	5,7	7,0
<b>Sous-Total</b>		<b>47,0</b>	<b>55,5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>206,9</b>	<b>189,8</b>

- / Les encaissements du deuxième pilier (assurances de groupe) sont en forte augmentation dans tous les sous-domaines d'activités : salariés, indépendants, secteurs et transferts de réserves.
- / Le 3<sup>ème</sup> pilier – la vie individuelle – continue par contre sa régression. D'une part, la production du produit Integrale Perspective Immo, afin de se conformer aux remarques faites par l'autorité de contrôle, a été à l'arrêt pendant plusieurs mois, d'autre part, le produit CertiFlex ainsi que les autres produits d'Integrale en branche 21 continuent à être affectés par les faibles taux d'intérêt.



Fin 2018, les assurances de groupe représentent 77 % du chiffre d'affaires et le produit CertiFlex près de 17 %.

De 2017 à 2018, le nombre d'affiliés est passé de 157.064 à 161.828, et le nombre d'entreprises clientes a augmenté de 5.627 à 5.963.

#### 1.5.4. Résultats financiers

Les produits financiers atteignent un montant de € 159,7 millions par rapport à € 141,1 millions en 2017. Le montant des plus-values réalisées sur les actifs de placement s'élève à € 51,7 millions contre € 22,5 millions en 2017.

L'application des règles d'évaluation a amené à comptabiliser en 2018 des corrections de valeur de € 9,7 millions (€ 2,4 millions en 2017) alors que des reprises de correction de valeur sur placements ont été enregistrées pour un montant de € 1 million (€ 4,8 millions en 2017). Les opérations sur titres à revenu fixe, sur titres à revenu variable et sur instruments dérivés ont dégagé une moins-value de € 0,66 million (€ 0,64 million en 2017).

Le résultat opérationnel de l'exercice toutes branches confondues, avant octroi d'une participation bénéficiaire, s'élève à € 32,2 millions (€ 24,7 millions en 2017).

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale d'accorder sur les contrats, pour cette année, un rendement complémentaire de 0,40 % pour les contrats au taux garanti de 1,60 % et de 1,25 % pour les contrats au taux garanti de 0,75 %, ce qui porte le rendement net global pour nos affiliés à 2,00 % au minimum. Ainsi, Integrale assurera un rendement moyen pondéré net de 3,15 % pour le portefeuille classique. Pour les produits CertiFlex, le rendement net minimum global proposé sera de 1,75 %, soit un rendement complémentaire de 1 %, après prélèvement d'un montant de € 1,149 millions au sein du fonds pour dotations futures.

Au 31/12/2018, un montant de € 21,0 millions est attribué au fonds pour dotations futures. Cette dotation permettra d'attribuer un rendement minimum de 1,75 % en 2019, ce qui correspond à la garantie minimum imposée aux employeurs dans le cadre de la LPC.

Le résultat du compte technique vie s'élève à € 6,3 millions après participation bénéficiaire.

Quant au ratio des frais généraux, il fait l'objet d'un suivi constant : pour cet exercice, le rapport entre les frais de gestion et les actifs sous gestion de 0,40 % reste en ligne avec notre objectif de maîtrise des frais généraux ; il est de 0,56 % en prenant en considération les frais exceptionnels.

Le total du bilan s'élève à € 4,0 milliards au 31 décembre 2018, contre € 3,7 milliards à la clôture de l'exercice précédent.

#### 1.5.5. Situation Solvency II au 31/12/2018

Au 31/12/2018, le Solvency II ratio SCR est supérieur à 150 %.

#### 1.5.6. Approbation des comptes

Le conseil d'administration soumet les comptes à l'assemblée générale :

- / Le total du bilan s'élève à € 4.021.066.874.
- / Les fonds propres (après affectation) s'élèvent à € 341.796.032.
- / Le fonds de réserve s'élève à € 206.895.605.
- / Les provisions techniques s'élèvent à € 3.380.577.888, y compris le fonds de réserve. Le rendement net pour les produits hors CertiFlex est de minimum 2,00 %, après octroi d'une participation bénéficiaire pour un montant de € 4.785.441.
- / Le rendement net pour les produits CertiFlex est de 1,75 %, après octroi d'une participation bénéficiaire pour un montant de € 1.149.961.
- / Un montant de € 345.977 sera affecté à la réserve légale, portant le total de celle-ci après affectation à € 1.607.209.
- / Une rémunération du capital à hauteur de € 6.000.000 est proposée. Conformément à nos règles d'évaluation, les résultats sont présentés dans le compte technique vie. Une analyse extra-comptable du compte de résultats de l'exercice démontre que les résultats liés aux fonds propres permettent la proposition d'octroi d'un dividende de € 6.000.000 (précisé ci-avant).

## 2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Il ne s'est pas produit d'événement important propre à la gestion d'Integrale, après la date de clôture, qui soit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation. En particulier, le conseil a veillé à l'adaptation des règles d'évaluation à la situation actuelle des marchés.

## 3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement de la société

Integrale, sous-filiale à plus de 50 % de l'intercommunale Enodia, relève du champ d'application du décret wallon « gouvernance » du 29 mars 2018. Un recours en annulation a été introduit en août 2018 auprès de la Cour constitutionnelle. La procédure est toujours en cours.

## 4. Activités en matière de recherche et développement – perspectives et orientations stratégiques

Les orientations stratégiques continuent à se focaliser sur les grands défis à venir, à savoir :

- / maintenir une croissance des encaissements récurrents par un service de qualité et du sur-mesure ;
- / développer de nouveaux produits :
  - dans le 2<sup>ème</sup> pilier : produits pour indépendants personnes physiques, branche 23 pour indépendants, une plus grande diversité dans la branche 23 collective ;
  - dans le 3<sup>ème</sup> pilier : nouveaux supports à notre gamme perspective et nouveaux produits en collaboration avec nos partenaires (branche 23 et revenus garantis) ; et
  - dans de nouveaux domaines au travers de partenariat ou d'acquisitions, notamment avec des partenaires actionnaires d'Integrale.
- / continuer à obtenir des rendements intéressants de nos actifs dans cet environnement persistant de taux d'intérêt historiquement bas.

Les divers développements envisagés pourront engendrer des modifications importantes sur la structure et la gouvernance actuelle d'Integrale.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiennent ces orientations stratégiques.

## 5. Filiales et participations

### 5.1. Integrale Insurance Services (IIServices) SA

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund OFF, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné ou encore de compliance.



Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2018 est de € 2.189.484 contre € 1.595.334 en 2017 et € 1.450.329 en 2016.

Le total du bilan est de € 11.116.300 au 31 décembre 2018 contre € 11.800.981 en 2017.

En 2018, IIServices présente une perte de l'exercice de € 684.826 contre une perte de € 300.963 en 2017. Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, la baisse du résultat est liée à l'augmentation du personnel en 2018 (24,4 ETP en 2018 contre 21,4 ETP en 2017) ainsi qu'au rendement des obligations. Des réductions de valeur sur obligations ont été comptabilisées à hauteur de € 247.094 en 2018 contre un montant de € 6.973 en 2017.

## 5.2. Integrale Immo Management SA

Integrale Immo Management a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice 2018 de cette société s'est clôturé par une perte de € 1.037.607 par rapport à un bénéfice de € 233.091 pour l'exercice 2017.

## 5.3. Ariane Building SA

Le chiffre d'affaires de cette filiale, s'élève, pour l'année 2018, à € 2,0 millions contre € 1,9 millions en 2017.

Elle enregistre en 2018 un bénéfice de € 1.132.396 contre un bénéfice de € 8.328.606 en 2017. Ces résultats sont principalement expliqués par des reprises d'une partie de l'amortissement exceptionnel comptabilisé à la suite d'expertises réalisées, en 2017 et en 2018, par un expert indépendant. Ces évaluations ont démontré que la valeur de marché de l'immeuble est largement supérieure à sa valeur comptable.

Son pied de bilan au 31 décembre 2018 est de € 36,1 millions contre € 35,2 millions en 2017.

Fin 2018, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 84,13 % contre 86,56 % en 2017.

Sur la base de la situation financière de la société au 31/12/2018, Integrale a procédé à une reprise de réduction de valeur sur sa participation à concurrence d'un montant de € 0,7 millions.

Notons également qu'une provision relative à la suspension des intérêts sur le leasing entre Integrale et sa filiale est reprise au bilan pour un montant de € 1.638.592.

## 5.4. Filiales constituées ou acquises en 2018

Au premier semestre 2018, lors de la première augmentation de capital, une participation dans Ecetia Finances SCRL a été apportée par Nethys SA pour une valeur de € 16,7 millions.

Un quasi-apport de la participation dans la société anonyme Le Travailleur Chez Lui (TCL) a également été réalisé par Nethys SA. La valeur de cette participation s'élève à € 27,2 millions.

Le 27 novembre 2018, Integrale a constitué avec sa filiale Integrale Immo Management SA la société Integrale Real Estate Fund SA. Cette société a été inscrite sur la liste des fonds d'investissement immobilier spécialisés le 6 décembre 2018 conformément à l'arrêté royal du 9 novembre 2016 relatifs aux fonds d'investissement immobiliers spécialisés.

Le 17 décembre 2018, le capital d'Integrale Real Estate Fund a été porté à un peu plus de € 54,6 millions à la suite d'une augmentation de capital par l'apport d'actions de sept sociétés immobilières contrôlées par Integrale :

- / SA Carolease 12 (100 % des actions),
- / SA Couvent de la Chartreuse (100 % des actions),
- / SA Lozana Invest (100 % des actions),
- / SA Meuse Office 1 (100 % des actions),
- / SA Tetris Offices. The Loop Building One (91,45 % des actions),
- / SA FM-A Invest (90,10 % des actions),
- / SA Immo Fractal (80,45 % des actions).

Ces apports en nature ont généré des plus-values d'apport pour Integrale à hauteur de € 21,2 millions.

## 5.5. Cession des sociétés anonymes Cerep Loi 1 et Cerep Loi 2

Le 3 septembre 2013, Integrale, Ethias SA, Ogeo Fund OFFP et Contassur SA avaient acquis les sociétés anonymes Cerep Loi 1 et Cerep Loi 2.

La valeur comptable des participations détenues par Integrale s'élevait à € 6,6 millions.

Le 12 juillet 2018, Integrale a procédé à la cession de ces deux sociétés générant une plus-value de € 9,8 millions dans les comptes d'Integrale.

# 6. Fonctions de contrôle & intérêts opposés des administrateurs

## 6.1. Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », Integrale dispose d'un dispositif en vue de garantir une gestion efficace et prudente de ses activités. Le contrôle interne mis en place au sein d'Integrale ainsi que son efficacité font l'objet de rapports validés par le conseil d'administration et adressés à la Banque Nationale de Belgique.

Conformément à la circulaire NBB\_2017\_27 relative aux attentes de la Banque en matière de qualité des données prudentielles et financières communiquées, un self-assessment « data quality » a été réalisé fin 2017-début 2018. Des plans d'actions à court terme et à long terme ont également été mis en place.

## 6.2. Fonction actuarielle

La circulaire NBB\_2016\_31, actualisée en septembre 2018, relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », prévoit la possibilité de sous-traiter la fonction actuarielle. C'est le choix qu'a fait Integrale en sous-traitant celle-ci auprès de Jan De Roeck de la compagnie WillisTowersWatson. Integrale a désigné la Chief Risk Officer comme « personne relais responsable » de la fonction actuarielle.

## 6.3. Compliance

La fonction compliance doit veiller au respect des règles légales et réglementaires d'intégrité et de conduite qui s'appliquent à Integrale. Les règles visées sont reprises dans la charte compliance conformément à la circulaire NBB\_2012\_14. La vérification de la conformité est organisée comme suite : détermination de l'inventaire des normes qui entrent dans son domaine de travail, analyse de ces normes basée sur le risque, vérification de procédures en place par rapport aux exigences normatives, formulation d'éventuelles recommandations et suivi de l'implémentation de celles-ci tenant compte du principe « comply or explain », monitoring et testing, sensibilisation des membres du personnel aux matières « compliance ».

De plus, la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance », attend de la fonction compliance d'une part de lister les politiques requises par la directive Solvabilité II et de veiller au respect, par ces politiques, de la structure imposée par la Banque Nationale de Belgique, et, d'autre part, de veiller à la cohérence des différents reportings en matière d'actionariat, structure de gestion, fit & proper, incompatibilités des mandats, crédits et assurances aux dirigeants, fonctions de contrôle indépendantes, rémunération, conflits d'intérêts et sous-traitance.

## 6.4. Audit interne

L'audit interne exerce de manière indépendante et permanente la revue des différentes activités de l'organisation afin de s'assurer de l'adéquation des processus de gestion des risques, de gouvernance d'entreprise et de contrôle interne mis en place. Il communique, le cas échéant, des recommandations spécifiques afin d'améliorer le contrôle au sens large. Dans l'exécution de ses missions, il agit en tant que troisième ligne de défense dans la gestion des risques opérationnels.

Il conduit ses travaux en conformité avec le Code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne ainsi que les avis et circulaires émis par l'autorité de contrôle, et, notamment, la circulaire NBB\_2016\_31 relative aux « attentes prudentielles de la Banque nationale de Belgique en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance » (version actualisée en septembre 2018 suite à la communication NBB\_2018\_23), et la circulaire NBB\_2015\_21 concernant le « contrôle interne et la fonction d'audit interne ».

L'audit interne dépend du comité d'audit et lui rapporte les conclusions des missions menées et l'avancement des missions en cours. L'ensemble des activités à auditer est intégré

dans un plan pluriannuel dont sont extraites les missions à réaliser annuellement. Si les circonstances l'exigent, des missions additionnelles ponctuelles peuvent être ajoutées à la demande du comité d'audit, du comité de direction ou à l'initiative de l'audit interne lui-même.

Les rapports d'audit sont transmis aux audités, à la direction (dont la Chief Risk Officer) et à l'auditeur externe. Une copie des rapports est déposée sur l'intranet de la société où elle peut être consultée par l'ensemble des administrateurs.

Un suivi périodique de la mise en place des recommandations est effectué et l'avancement des actions correctives est communiqué à la direction et au comité d'audit.

## 6.5. Intérêts opposés des administrateurs

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration.

## 7. Utilisation d'instruments financiers dérivés

Integrale n'a pas eu recours à des instruments dérivés durant l'exercice 2018.

Integrale dispose toujours de positions ouvertes sur des swaps d'inflation. Ceux-ci permettent de couvrir le risque d'inflation sur le paiement de portefeuilles de rentes de prépension.

Un swap de devises a également été mis en place afin de nous prémunir des fluctuations du cours CHF dans le cadre de paiements d'intérêts sur l'emprunt subordonné coté.

Enfin, des positions sont ouvertes sur des equity swaps mis en place afin de générer du rendement complémentaire.

## 8. Compétences et indépendance du comité d'audit et du comité des risques

### 8.1. Compétences et indépendance du comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Les administrateurs d'Integrale membres du comité d'audit ont collégalement une expérience probante.

### 8.2. Compétences et indépendance du comité des risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du comité des risques disposent de compétences en matière de gestion des risques ainsi que dans le domaine de l'assurance vie.

Les administrateurs d'Integrale membres du comité des risques ont collégalement une expérience probante.

## 9. Remerciements

Nous transmettons nos plus sincères remerciements à nos entreprises clientes, à nos affiliés ainsi qu'à nos partenaires pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours. En 2018, nous avons continué à construire et à bâtir de nouvelles étapes dans les produits et services fournis par Integrale. Nous remercions également nos actionnaires qui croient en notre modèle et en notre capacité à produire de la valeur. Enfin, un tout grand merci à nos collaborateurs pour leur implication, leur motivation, leur enthousiasme et leur créativité. Sans eux, rien ne serait possible.

Ensemble, nous avons une fois de plus démontré que nous restons fidèles à nos valeurs et que nous pouvons envisager l'avenir sereinement, convaincus de prendre les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le conseil d'administration